Mot du maire

Étant toujours soucieux de procurer un avenir sain pour notre communauté, nous poursuivons sans cesse notre réflexion en matière de développement durable. Nous tenons donc à ce que cette réflexion aboutisse vers des actions tangibles.

Ces actions se traduisent par des gestes concrets tels que la distribution de nouveaux bacs de recyclage. Vous recevrez sous peu, à la maison, un tout nouveau bac roulant qui remplacera votre ancien bac bleu de 64 litres. Ce dernier, qui faisait partie de votre réalité quotidienne depuis maintenant 18 ans, a donné lieu à une collecte de matières plus responsable.

Grâce à ces bacs roulants plus volumineux, nous souhaitons doubler le volume des matières recyclables issues des foyers lavallois. Cette action municipale s'insère dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles qui vise à détourner des sites d'enfouissement 60 % des matières recyclables.

Je vous invite à prendre connaissance de ce dépliant afin de vous informer sur ce nouvel outil de récupération.

Continuons à recycler davantage : un petit effort individuel pour un grand résultat collectif ! Rappelons-nous que nous ne sommes pas les propriétaires de cette terre, mais plutôt les locataires de la terre de nos enfants.

Votre bac voit GRAND!, votre ville aussi, soyons écocitoyens !

Gilles Vaillancourt
Maire de Laval

Qui est le propriétaire du bac roulant ?

Les bacs roulants sont la **propriété de l'Entreprise Sanitaire F.A. Ltée**, qui les fournit, les distribue et les répare. Les bacs roulants doivent demeurer en place si vous déménagez. De plus, chaque bac roulant a un numéro de série associé à un immeuble.

Que faire en cas de bris, de vol ou de perte du bac roulant ?

Vous devez **communiquer avec l'Entreprise Sanitaire F.A. Ltée** au **450 661-3565**. Un représentant passera chez vous pour vérifier le bac. N'oubliez pas de le laisser à l'extérieur de façon à ce qu'il soit visible et accessible.

Avis aux nouveaux résidants

Vous venez d'emménager à Laval et vous n'avez pas de bac roulant pour participer à la collecte des matières recyclables? Il vous suffit de **communiquer avec l'Entreprise Sanitaire F.A. Ltée** au **450 661-3565** pour obtenir votre bac roulant.

? 311 ou 450 978-8000
www.ville.laval.qc.ca
sous l'onglet « Environnement »

English copy available upon request

Production : Division des affaires corporatives, mars 2008 • **Illustration :** Aaron McConomy, colagene.com

Mon bac voit GRAND!

LAVAL

Il y a du **nouveau** pour la collecte des matières recyclables !

Vous recevrez bientôt **un bac roulant** qui, au moment de sa réception, sera votre nouvel outil pour participer à la collecte des matières recyclables.

Ce dépliant est un mode d'emploi pour l'utilisation future de votre bac roulant. Il explique en quelques points les nouvelles consignes de la collecte des matières recyclables.

POURQUOI un bac roulant ?

Plus volumineux que les anciens bacs bleus de 64 litres, ces bacs vous permettront de **récupérer davantage de matières recyclables** chaque semaine. Leur implantation permettra de **diminuer considérablement le volume de déchets éliminés au site d'enfouissement** sanitaire. De plus, la Ville de Laval a pour objectif de récupérer 60 % du potentiel de matières recyclables générées.

ASTUCE :

Conservez votre petit bac bleu, il vous sera fort utile pour le transport des matières recyclables vers votre bac roulant.

Notez que ce dernier ne sera plus accepté en bordure de rue dès la réception du bac roulant.

Quelles sont les matières acceptées et refusées ?

NOUVEAU :
LES MATIÈRES RECYCLABLES PEUVENT ÊTRE DÉPOSÉES DE FAÇON PÊLE-MÊLE À L'INTÉRIEUR DU BAC ROULANT.

	ACCEPTÉES	COMMENT BIEN LES RÉCUPÉRER	REFUSÉES
PAPIER/ CARTON	•Journal •Magazine •Papier de bureau •Papier brun •Papier d'emballage •Annuaire téléphonique •Enveloppe avec ou sans fenêtre •Carton plat ou ondulé •Caisse de bière •Carton d'emballage •Berlingot •Contenant multicouche (Tetra Pak, boîte à jus et carton de lait avec ou sans bouchon)	•Doivent être propres et secs •Plier les boîtes •Ne pas laisser de papiers dans les sacs de plastique	•Souillé •Ciré •Mouchoir •Papier sablé •Essuie-tout •Papier carbone
PLASTIQUE	•Contenant de plastique rigide qui porte l'un de ces symboles 1 2 3 4 5	•Rincer légèrement •Jeter les pailles et les bouchons	•Contenant de plastique rigide qui porte l'un de ces symboles 6 7 •Styromousse •Plastique non identifié •Plastique non rigide (sac de plastique, cellophane, Ziplock®) •Jouets •Contenant de produit dangereux •Outils
MÉTAL	•Boîte de conserve (couvercle vers l'intérieur) •Canette de boissons diverses •Assiette et papier d'aluminium (non souillé)	•Rincer •Séparer les couvercles de plastique des contenants	•Contenant sous pression (aérosol, propane, extincteur) •Contenant de produits dangereux (peinture, décapant)
VERRE	•Contenant •Bouteille •Pot	•Rincer •Séparer les couvercles des pots	•Vitre (fenêtre) •Miroir •Porcelaine •Céramique •Poterie •Verrerie •Vaisselle •Tubes fluorescents •Ampoules

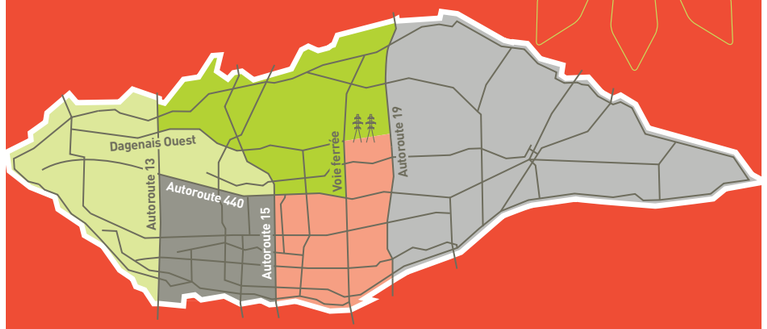

QUAND la collecte des matières recyclables a-t-elle lieu ?

La collecte sélective des matières recyclables a lieu une fois par semaine.

LUNDI :
MARDI :
MERCREDI :
JEUDI :
VENDREDI :

OÙ entreposer votre bac roulant ?

Le bac roulant peut être placé à l'intérieur d'un garage (pour les résidences unifamiliales seulement), en cour arrière ou en cour latérale.

LE JOUR de la collecte

OÙ placer votre bac roulant ?

- Le bac roulant doit être disposé sur votre propriété, en retrait de la bordure de rue ou du trottoir à un maximum de 30 cm (12 po), de façon à ne pas gêner la circulation ou l'entretien de la voie publique.
- Il est important que les roues soient orientées vers l'immeuble.
- Si vous devez placer plusieurs bacs roulants, vous devez garder un espace d'au moins 15 cm (6 po) entre chacun d'eux. Cet espace est nécessaire pour que la pince du camion puisse saisir le bac lors de la levée mécanique.

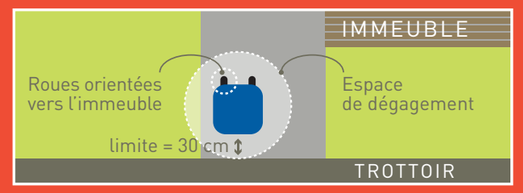

QUAND placer votre bac roulant en bordure de rue ?

Déposez le bac roulant après 19 h la veille ou avant 7 h le jour de la collecte.

IMPORTANT :

- Assurez-vous de ne pas surcharger le bac et de fermer son couvercle.
- Les quantités excédentaires à l'extérieur du bac ne seront pas ramassées.